

Document d'Informations Clés

ECRED Feeder SICAV – I, Classe I-D-EUR - Blackstone European Private Credit Fund SICAV

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Blackstone Europe Fund Management S.à r.l. (le «**GFIG**») est tenu de préparer et publier le présent document en vertu du Règlement (UE) 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (le «**Règlement**»). Le GFIG est tenu de suivre la méthode prescrite dans le Règlement, pour la préparation du document, mais également pour la détermination de l'indicateur de risque sommaire et le calcul des rendements selon les différents scénarios de performances. Le GFIG estime que la méthode prescrite dans le Règlement pour la préparation du présent document et, en particulier pour la préparation des scénarios de performances, est principalement prévue pour les produits d'investissement packagés de détail plutôt que pour des actions de ce type de fonds, et le GFIG estime que, pour ce produit en particulier, les résultats obtenus par cette méthodologie pourraient différer considérablement de ceux du fonds.

Produit

ECRED Feeder SICAV – I, Classe I-D-EUR, Blackstone European Private Credit Fund SICAV («**ECRED**»)

ISIN: LU2480032601

Initiateur du Produit

Blackstone Europe Fund Management S.à r.l.

+352 282647 1901

<https://www.blackstone.com/european-overview/>

Autorité compétente : Commission de surveillance du secteur financier (la «**CSSF**»). Le fonds ECRED est agréé au Luxembourg par la CSSF. Le fonds ECRED est déclaré à des fins de commercialisation au Luxembourg et dans d'autres pays membres de l'espace économique européen en vertu des Articles 31 et 32 de la Directive 2011/61/UE.

Dernière mise à jour : 2 Janvier 2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Les actions de ECRED, qui est un fonds d'investissement constitué selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples. ECRED est composé de plusieurs compartiments ségrégués et est régi par la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «**Loi de 2010**»).

La Classe I-D-EUR est une « Sous-catégorie de Distribution ». Un investisseur ayant souscrit des actions d'une Sous-catégorie de Distribution recevra en numéraire toute distribution qui sera payée par ECRED eu égard aux actions en question.

ECRED peut à tout moment être mis en liquidation par voie de résolution prise lors de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies dans ses statuts. Les transactions de rachat devraient être offertes mensuellement aux investisseurs à la valeur nette d'inventaire («**VNI**») par action telle que déterminée au dernier jour calendaire de chaque mois. Veuillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » section ci-dessous. Le dépositaire d'ECRED est CACEIS Bank, Luxembourg branch. Veuillez-vous reporter à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous pour savoir où trouver des informations supplémentaires sur ECRED.

Durée

Le fonds ECRED a été établi pour une durée illimitée. Il n'y a pas de période de détention recommandée pour ce produit, veuillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » section ci-dessous relative à la période de détention indicative recommandée utilisée dans ce document.

Objectifs

En tant que fonds nourricier, ECRED investira la totalité ou une partie substantielle de ses actifs dans un compartiment de Blackstone European Private Credit Fund (Master) FCP (le «**Fonds maître**»), lequel agira en qualité de fonds maître. Le Fonds maître est un fonds commun de placement luxembourgeois régi par la Partie II de la Loi de 2010.

L'objectif d'investissement du Fonds Maître est d'investir environ 80-90% de ses actifs totaux dans des investissements de crédit privé, tels que des prêts, des obligations et autres instruments de crédit qui sont émis dans des offres privées ou émis par des sociétés privées. ECRED prévoit que la majorité de son portefeuille sera constituée d'investissements initiés et négociés de manière privée dans des sociétés européennes, par le biais de : (i) de prêts et d'obligations de premier rang garantis et prêts et obligations unitranches ; (ii) d'ordres d'ancrage et de club deals (généralement, des investissements réalisés par de petits groupes de sociétés d'investissement) dans des prêts et obligations largement syndiqués ou quasi-liquides ; et (iii) de dettes de second rang, non garanties, subordonnées, mezzanines ; de crédits structurés et de financements adossés à des actifs ; et d'autres titres de créance et titres de participation. ECRED prévoit également d'investir environ 10 à 20 % de ses actifs totaux dans des prêts largement syndiqués et négociés publiquement, des obligations et d'autres titres de créance (principalement des titres garantis de premier rang) (collectivement, le «**Crédit Opportuniste**») et des espèces et/ou des équivalents d'espèces. ECRED s'attend à ce que le Crédit Opportuniste soit généralement liquide et puisse être utilisé dans le but de maintenir la liquidité, tout en présentant une opportunité de rendements d'investissement attractifs, en particulier durant les périodes de marché idiosyncratiques et de dislocation.

ECRED concentrera la majorité de son portefeuille sur des investissements dans des sociétés européennes, principalement sur le marché intermédiaire-supérieur, et, dans une moindre mesure, prévoit d'allouer une partie de son portefeuille à des investissements dans des sociétés américaines, asiatiques, australiennes et autres sociétés non européennes. Le fonds ECRED et le Fonds maître sont gérés de manière active par le GFIG et les investisseurs ne disposent d'aucune discrétion en matière de gestion à leur égard. Le fonds ECRED peut utiliser des techniques de gestion d'actifs comme l'effet de levier ou l'endettement à toute fin, notamment pour financer une partie ou la totalité du capital nécessaire à l'investissement ou pour améliorer les rendements, ou souscrire des transactions de couverture de manière à limiter les risques de variations potentielles de change ou de taux d'intérêt.

Durabilité

La Société promouvra certaines caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le «**SFDR**»), et par conséquent, la Société a vocation à être classée comme un produit financier relevant de l'article 8 aux fins du SFDR. La Société ne s'engage pas à réaliser des « investissements durables » au sens de l'article 2 (17) du SFDR.

Investisseur de détail ciblé

Ce produit est destiné à des investisseurs disposant d'un patrimoine élevé, des gestionnaires de fonds de clients privés, des intermédiaires financiers et d'autres investisseurs particuliers, sous réserve de toutes lois ou réglementations applicables dans votre juridiction, capables d'évaluer les avantages et les risques de ce type de placement et/ou ayant été conseillés sur cet investissement par leurs intermédiaires financiers. Le produit ne convient qu'aux investisseurs qui : (i) comprennent qu'il existe un risque de perte de capital et que les investissements sous-jacents d'ECRED peuvent être assortis d'une liquidité limitée ; (ii) possèdent des ressources suffisantes pour pouvoir supporter toutes pertes (pouvant atteindre le montant total investi) susceptible de découler de ces

investissements ; (iii) effectuent des placements dans ECRED dans le cadre d'un programme d'investissement diversifié ; et (iv) sont pleinement conscients des risques impliqués par ce programme d'investissement et sont disposés à les assumer.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant huit années. Le risque réel peut varier de manière significative et il est possible que votre retour sur investissement soit inférieur. Il se peut que vous ne puissiez pas vendre facilement votre produit ou que vous soyez contraint de le vendre à un prix affectant sensiblement votre retour sur investissement.

L'indicateur de risque sommaire permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. ECRED est libellé en Euros (EUR). Les sommes qui vous seront versées pourront l'être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce placement implique un degré de risque élevé et ne devrait être effectué que par des investisseurs capables d'assumer la perte totale du montant investi. Rien ne saurait garantir la réalisation des objectifs d'investissement ou la performance du fonds. Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec exactitude.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit ou d'un produit de substitution approprié, au cours des 13 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée:		8 ans	
		€10,000	
Exemple d'investissement:		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 8 années. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,230	€9,020
	Rendement annuel moyen	-7.7%	-1.3%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,230	€11,060
	Rendement annuel moyen	-7.7%	1.3%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10,770	€15,140
	Rendement annuel moyen	7.7%	5.3%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11,270	€16,650
	Rendement annuel moyen	12.7%	6.6%

Les scénarios sont basés sur la performance brute, sans usage d'effet de levier et sur une période de treize ans du produit de substitution suivant : Cliffwater U.S. Direct Lending Index pour la période allant de novembre 2011 à septembre 2016 et Blackstone European Senior Direct Lending Funds pour la période allant d'octobre 2016 à septembre 2022. Ce produit de substitution a été ajusté à partir de la structure de frais de cette catégorie d'actions pour représenter le profil de rendement net d'ECRED.

Aucun frais initial n'est dû à ECRED lorsque vous achetez des actions ECRED, bien que certains intermédiaires financiers, entités d'assurance et autres institutions puissent directement facturer à leurs clients une commission de vente initiale, des frais de placement, une commission de souscription ou des frais similaires allant généralement jusqu'à 3,5 % du prix de souscription. Veuillez noter que les scénarios de performance présentés dans ce document n'incluent pas, lorsqu'ils sont applicables, ces frais initiaux. Il peut exister d'autres frais qu'un intermédiaire financier, une entité d'assurance ou une institution facture à ses clients dans le cadre d'un achat d'actions ECRED ou de services rendus en relation avec cet achat.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Pour chaque scénario décrit ci-après, veuillez vous référer au produit de substitution concerné ci-dessous :

- (a) **Scénario défavorable**: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 11/2018 et 10/2019 si vous sortez après 1 an et entre 11/2023 et 10/2024 si vous sortez après 8 ans ;
- (b) **Scénario intermédiaire**: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 12/2017 et 11/2018 si vous sortez après 1 an et entre 01/2014 et 12/2021 si vous sortez après 8 ans ;
- (c) **Scénario favorable**: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 02/2023 et 01/2024 si vous sortez après 1 an et entre 04/2016 et 03/2024 si vous sortez après 8 ans.

Que se passe-t-il si Blackstone Europe Fund Management S.à r.l. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière (pouvant représenter une partie ou la totalité du montant investi) en cas de défaut du produit ou du Fonds maître. Cette perte potentielle n'est pas couverte par un régime de compensation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Le cas échéant, cette personne vous transmettra les informations relatives à ces coûts et à la façon dont ils affectent votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour l'autre période de détention, nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Investissement de 10 000 EUR.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	€295	€3.966
Incidence des coûts annuels (*)	2.9%	2.9% chaque année

* Cela montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au fil du temps. Par exemple, cela montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée illustrative de 8 ans, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.4 % avant déduction des coûts et de 5.3 % après cette déduction.

Coûts totaux : La VNI des actions rachetées (calculée à compter de la Date de Rachat concernée) détenues moins d'un an sera minorée de 2 %. Ceci ne tient pas compte de cette minoration éventuelle.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.8 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	180 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	1.1 % de la valeur de votre investissement par an. Ceux-ci sont prélevés sur le produit lorsque les résultats dépassent les seuils définis dans les documents constitutifs. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. Le coût d'estimation d'ensemble ci-dessus inclut la moyenne sur les cinq dernières années.	115 EUR

Coûts d'entrée : Aucun frais initial n'est dû à ECRED lorsque vous achetez des actions ECRED, bien que certains intermédiaires financiers, entités d'assurance et autres institutions puissent directement facturer à leurs clients une commission de vente initiale, des frais de placement, une commission de souscription ou des frais similaires allant généralement jusqu'à 3,5 % du prix de souscription. Veuillez noter que les scénarios de performance présentés dans ce document n'incluent pas, lorsqu'ils sont applicables, ces frais initiaux. Il peut exister d'autres frais qu'un intermédiaire financier, une entité d'assurance ou une institution facture à ses clients dans le cadre d'un achat d'actions ECRED ou de services rendus en relation avec cet achat.

Coûts de sortie : La VNI des actions rachetées (calculée à compter de la Date de Rachat concernée) détenues moins d'un an sera minorée de 2 %. Ceci ne tient pas compte de cette minoration éventuelle.

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : Certaines dépenses du fonds et certains frais d'organisation et d'offre ont été avancés par le promoteur du fonds jusqu'au premier anniversaire de la date à laquelle ECRED ou tout autre membre du complexe d'ECRED a accepté des souscriptions, et seront remboursés au prorata à partir d'octobre 2023, sous réserve de la mise en œuvre de tout plafond discrétionnaire sur ces dépenses avancées au cours de la première année, et par la suite, par le promoteur du fonds, comme expliqué plus en détail dans la documentation d'ECRED. Ces dépenses et la commission versée par ECRED à son GFIA sont incluses dans les « frais d'exploitation ».

Composition des coûts : Les intérêts et autres coûts liés aux emprunts fournis par des parties non affiliées ainsi que tout emprunt lié à un investissement ne sont pas inclus dans les coûts récurrents. L'impact net de l'effet de levier est reflété dans les rendements avant la déduction du total des coûts ponctuels, permanents et accessoires.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : Il n'y a pas de période de détention recommandée pour ce produit. Néanmoins, afin de pouvoir le comparer avec d'autres fonds, une période de détention recommandée de 8 ans a été retenue dans ce document à titre d'exemple. La souscription d'actions dans ECRED à long terme ne convient qu'aux personnes disposant de moyens financiers appropriés et n'ayant pas besoin de céder leur investissement dans un court délai à des fins de besoin de liquidité. Nous ne prévoyons pas que les actions du fonds ECRED soient placés sur le marché public et la vente de vos actions dans ce fonds pourrait donc être difficile à effectuer. Les rachats devraient être offerts mensuellement aux investisseurs à la VNI par action telle que déterminée au dernier jour calendaire de chaque mois (chacune étant désignée comme la « **Date de rachat** »). La VNI des actions détenues pendant moins d'un an sera minorée de 2 %.

Les demandes de rachat doivent être déposées au plus tard à 17 h, heure d'Europe centrale, le premier jour ouvrable du mois où une Date de rachat a été fixée. Les règlements des rachats d'actions devraient généralement s'effectuer dans les 60 jours calendaires à compter de la Date de rachat. Les demandes de rachat peuvent être rejetées partiellement ou totalement par Blackstone Alternative Credit Advisors L.P., le gestionnaire d'investissement du fonds ECRED, à titre exceptionnel et non systématique. Les rachats sont également soumis à des limites en ce qui concerne les demandes de rachat dépassant certains seuils, ainsi qu'à des frais de rachat. Le fonds ECRED peut, à titre exceptionnel et de manière non systématique, réaliser des exceptions, modifier, ou suspendre le programme. Les scénarios de performance ne prennent pas en compte l'application des 2 % de réduction décrite ci-dessus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une quelconque réclamation relative au produit ou à la conduite de la personne ayant conçu le produit, vous pouvez nous l'adresser en nous écrivant. Soit à BEFMcompliance@blackstone.com. Soit à l'adresse postale suivante :

Blackstone Europe Fund Management S.à r.l. À l'attention de : Bureau des réclamations

2-4, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg

Toute réclamation concernant la conduite de votre conseiller ou distributeur doit leur être adressée directement.

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce document d'informations clés sont complétées par les statuts et le prospectus, lesquels seront fournis aux investisseurs avant la souscription, comme l'exige la loi, soit directement, soit par le biais d'intermédiaires financiers. Des informations complémentaires sur le fonds BXPE, y compris une copie du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur, le dernier prix des actions BXPE, et les informations de performance d'BXPE (y compris ses données de performance passées et les calculs de scénarios de performance précédents), comme l'exige la loi, sont disponibles, gratuitement, en anglais, sur www.BXPEF.com ou en envoyant un e-mail à BEFMcompliance@blackstone.com. Afin de décider ou non d'investir dans BXPE, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avec attention et à le conserver. Les investisseurs potentiels ne sauraient, toutefois, interpréter le contenu du présent document ou le Prospectus comme un conseil juridique, comptable, commercial, d'investissement, fiscal ou lié à la retraite. Les investisseurs sont informés que la législation fiscale applicable à BXPE peut avoir une incidence sur la situation fiscale de leurs placements personnels dans BXPE.